



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_11_001

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation :
21/11/2024

Date d'affichage :
21/11/2024

**OBJET : Acquisition d'un
immeuble**

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment L.1311-10,

- Considérant le bien immobilier sis 5, rue de Vierzon à Nançay, d'une superficie de 244 m², propriété appartenant à la SCI Hélène Célestine 3, la Chipaudrie 36150 AIZE,
- Considérant la proposition de la Commune d'acquérir ce bien au prix de 65 000.00 € nets vendeur,
- Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000.00 € et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée section G n°163, sis 5, rue de Vierzon à Nançay, dans les conditions décrites moyennant 65 000.00 € hors frais notariés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de cet immeuble chez Maître BLANCHET à Mehun-sur-Yèvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte toutes ces propositions.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :